



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R28-2026-208

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-10-05-00005 - Délégation de signature pour l'acquisition d'un bien sis à MAROMME (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2026-10-05-00005

Délégation de signature pour l'acquisition d'un
bien sis à MAROMME

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME AGNES GIRARD

Le Directeur Général par intérim de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Maromme le 07 février 2025, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 25 octobre 2024 et délibération du conseil municipal de la Commune de Maromme le 30 janvier 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SCP Fanny FARGES-DUJARDIN et Hanna DAHMANE », titulaire d'un Office Notarial à ROUEN (76000), 30-32 rue aux Ours, avec le concours à distance de Maître Jean-Charles REROLLE, notaire à DECIZE (58300), assistant les vendeurs, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès des conjoints RIVAUD,

Deux maisons à usage d'habitation sise à MAROMME (76150), 5 rue des Martyrs de la Résistance, cadastrées section AL numéro 39 d'une superficie de 02a 64ca, avec droit au passage commun donnant accès à la rue de Verdun,

Moyennant le prix de **CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (177.000,00 €)**, en valeur libre, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 05/10/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Notifiée à Rouen, le 05/10/2026
à Madame Agnès GIRARD,
Bon pour accord,

Signé le 05/10/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  youtrust

Signé le 05/10/2026
Agnès GIRARD

Agnès GIRARD

✓ Certifié par  youtrust